

**Compléments au dossier d'examen au cas par cas concernant le projet
photovoltaïque situé à Saint-Boil (71)**

Porteur de projet : NOUVENERGIE

12/08/2024 : Demande de complément

12/08/2024 : Réception compléments

Question : Rubrique 4.1 : Destination de l'électricité produite

Réponse : L'électricité produite sera entièrement injectée dans le réseau, avec une vente totale de l'énergie.

Question : Rubrique 4.2 : Poste source de référence et capacité d'accueil du projet

Réponse : Veuillez trouver ci-joint une capture d'écran de la simulation de raccordement sur la ligne HTA située à 175 mètres de la centrale.

Question : Page 19 du document "Annexes 3-4-5-6-8" : Emprise au sol et localisation du nouveau bâtiment

Réponse : À ce jour, les dimensions exactes du bâtiment ne sont pas encore connues. Cela fera l'objet d'une demande de permis de construire distincte de la déclaration préalable pour l'implantation de la centrale photovoltaïque.